N ° 18541 DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MENDE

OBJET:
Dénomination
voirie
communale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 04 juin 2020

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice: 33
- présents à la séance : 33
- représentés : 0
- absents:0

Date de l'envol et de l'affichage de la convocation : 27 Mai 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :

1 0 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous les présidences respectives de Monsieur Laurent SUAU, Maire, et de Madame Marie PAOU, en qualité de doyenne de l'assemblée, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etalent présents: Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elisabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoints, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Catherine THUIN, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Betty ZAMPIELLO, Conseilière Municipale, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Elizabeth MINET TRENEULE expose:

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non Il appartient au conseil municipal de désigner, par simple délibération, la dénomination des voies de la Commune.

Cette dernière est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est proposé, conformément au code général des collectivités territoriales :

➤ De DENOMMER :

- « Impasse des Hauts de Valcroze » (depuis la Rue de la Bavière et finit en Impasse)
- « Passage des Fleurs » (Liaison entre la Rue des fleurs et le Chemin des Pouset)

Accusé de réception en préfecture 048-214800955-20200604-18541-DE Date de télétransmission : 10/06/2020 Date de réception préfecture : 10/06/2020

- > D'APPROUVER les deux dénominations citées ci-dessus.
- > D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Publié le .1 0 JUIN 2020 Le Maire,



Pour extrait conforme, Mende, le 5 juin 2020 Le Maire Laurent SUAU